

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2021**

**DELIBERATION N°21/185**

---

**Avenant N°1 à la Convention opérationnelle  
entre la Commune de Montbrison, Loire Forez Agglomération,  
Loire Habitat et l'EPORA,  
Ancien FJT**

---

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L321-1 portant sur les missions des Établissements Publics Fonciers,
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Convention opérationnelle entre la Commune de Montbrison, Loire Forez Agglomération, Loire Habitat et l'EPORA, relative au site « ancien FJT », approuvée par délibération N°17-183 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017, signée le 21 février 2019.
- Vu la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte de la prorogation de 2 ans de la durée de la convention afin de procéder à l'acquisition du bien, de réaliser les diagnostics techniques et d'effectuer la démolition.
- ✓ Approuve le principe d'un avenant N°1 à la convention opérationnelle à conclure entre la Commune de Montbrison, Loire Forez Agglomération, Loire Habitat et l'EPORA, relatif au site « ancien FJT », modifiant :
  - *La durée de la convention*
- ✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :
  - Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,

- signer cet avenant dans un délai de 12 mois à compter du 8 octobre 2021 et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

HERVÉ REYNAUD

18 OCT. 2021

Pour le Préfet de la région  
Auvergne Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
la Secrétaire générale pour les  
affaires régionales

Françoise NOARS